



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous direction des politiques de formation et d'éducation</p> <p>Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion 1 ter avenue de Lowendal 75700 Paris 07 SP</p> <p>Suivi par : Françoise Rossi francoise.rossi@agriculture.gouv.fr Tél : 01 49 55 53 43 Fax : 01 49 55 40 06</p>	<p>Secrétariat Général Délégation à l'information et à la communication Département de l'information et des médias</p> <p>78 rue de Varenne 75007 Paris 07 SP</p> <p>Suivi par : Bertrand Manterola bertrand.manterola@agriculture.gouv.fr Tél : 01 49 55 42 51 Fax : 01 49 55 80 15</p>
<p>NOTE DE SERVICE DGER/SDPOFE/N2010-2075 DICOM/MEDIAS/N2010-9503 Date: 10 juin 2010</p>	

Le Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

A

Mesdames, Messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directeurs de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux de la formation et du développement et chefs des services de la formation et du développement

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Date de mise en application : immédiate
 Date limite de réponse : 15 avril 2011
 Nombre d'annexes : 6

Objet : Concours « L' Europe, c'est chez moi »

Résumé : Ce concours a pour objet la réalisation de films de création ou de reportages photos portant sur la diversité des actions financées par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Il s'adresse aux apprenants de l'enseignement agricole, à la fois citoyens européens, bénéficiaires futurs de financements européens et relais de communication.

Mots-clés : FEADER – Europe – enseignement agricole - concours – vidéo – photo

Destinataires	
<p><u>Pour exécution :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole et maritimes - Etablissements d'enseignement supérieur agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat 	<p><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Administration centrale - Inspection de l'enseignement agricole - Organisations syndicales de l'enseignement agricole - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole - Monsieur le Président du conseil exécutif Corse

L' Europe, c'est chez moi

Pourquoi un concours sur un fonds européen?

Peu de gens connaissent l'existence du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et encore moins nombreux sont ceux qui savent précisément de quoi il s'agit. Et pourtant, ce fonds européen soutient une multitude de projets dans le monde rural, en France et en Europe.

Créé en 2007 et intégré dans la PAC comme « 2ème pilier », le FEADER contribue à faire vivre les campagnes et la ruralité au sens large en finançant des projets dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire mais aussi dans celui de la forêt, du tourisme et de l'économie rurale.

Par exemple, le FEADER permet de financer la construction d'équipements innovants, d'aider des agriculteurs à réduire leur consommation de produits phytosanitaires, d'aménager une forêt pour améliorer l'accueil du public ou encore de soutenir la création d'une halte garderie en milieu rural...

Vos élèves, acteurs du monde rural, doivent connaître et comprendre ce fonds européen. Ce concours leur permettra de l'aborder de manière pédagogique en visitant des projets cofinancés par du FEADER et en retranscrivant ces visites sous forme de vidéo ou de reportage photo. Ils pourront ainsi faire le lien entre ce fonds européen et leur vie quotidienne, constater qu'ils sont bénéficiaires potentiels du fonds et comprendre ses modalités d'accès.

Ce concours « L' Europe, c'est chez moi » a donc pour ambition de rassembler élèves et enseignants afin qu'ils portent un regard singulier sur la diversité des projets réalisés sur leurs territoires.

Nous comptons sur votre implication dans ce projet.

La déléguée à l'information et à la communication

La directrice générale de l'enseignement et de la
recherche

Laurence Lasserre

Marion Zalay

ANNEXE 1

Présentation et règlement du concours

Susciter l'intérêt des jeunes pour le Feader nécessite d'employer des outils à caractère pédagogique afin de les impliquer de façon plus conséquente aux actions de l'Union européenne. C'est pourquoi, la DGER et la DICOM ont décidé de l'organisation d'un concours intitulé « L' Europe, c'est chez moi ».

Ce concours comporte deux catégories au choix :

- **Réalisation d'un film de création**
- **Réalisation d'un reportage photo**

Il est ouvert à l'ensemble des apprenants (élèves, apprentis, étudiants et stagiaires) de l'enseignement agricole, à la fois citoyens européens, bénéficiaires futurs des financements européens et relais de communication.

Il a pour objectif premier de sensibiliser les jeunes dans les classes de l'enseignement agricole à l'intervention de l'Union européenne en les amenant à découvrir son implication concrète dans leur environnement proche.

Il s'agit d'autre part de faire connaître l'existence de ce fonds aux apprenants des établissements d'enseignement agricole et de leur faire prendre conscience qu'ils pourront le solliciter dans leurs projets futurs.

De façon générale, pour la période 2007-2013, l'Europe et la France ont donné quatre objectifs au FEADER, aussi appelés « axes »:

- Améliorer la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture européennes (Axe 1),
- Améliorer la qualité de l'environnement et de l'espace rural (Axe 2),
- Promouvoir la diversification des activités économiques et l'amélioration de la qualité de vie en zones rurales (Axe 3),
- Concevoir des stratégies locales intégrées et réaliser des actions concrètes avec des partenaires locaux publics et privés (Axe 4, appelé "programme LEADER").

Pour obtenir des informations détaillées sur le FEADER vous pouvez consulter le site www.agriculture.gouv.fr/feader, ou la rubrique FEADER du site de la DRAAF (lorsqu'elle existe).

Pilotage du concours:

L'organisation et le suivi de ce concours sont placés sous le pilotage d'un groupe de travail composé de représentants de :

- la Délégation à l'information et à la communication (DICOM),
- la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- la Direction générale des politiques agricole, alimentaire et des territoires (DGPAAT).

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du présent concours et des prix offerts.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Productions attendues et autorisations:

Catégorie « Film de création »

- Cette catégorie a pour objectif la réalisation de films de création (fiction, documentaire, animation,...) à partir de projets financés par le FEADER.
- Les élèves, sous la coordination des équipes pédagogiques, sont invités à réaliser un film sur des projets financés par le FEADER dans leur région. Le film devra présenter, de manière détaillée et créative, au moins deux projets financés par le FEADER.
- Le format de la vidéo sera compris entre 1 et 6 minutes (générique inclus).

Catégorie « Reportage photo »

- Cette catégorie a pour objectif la réalisation d'un reportage photo à partir de projets financés par le FEADER.
- Les élèves, sous la coordination des équipes pédagogiques, sont invités à réaliser un reportage photo sur des projets financés par le FEADER dans leur région. Les photos devront présenter, de manière détaillée et créative, au moins deux projets financés par le FEADER.
- Le reportage consistera en 5 photos, illustrant 5 facettes du FEADER, complétées par un texte de 3000 caractères maximum, la mise en page étant au choix des participants.

Règles communes aux deux catégories

- Les groupes participants seront composés d'élèves (en équipe de 5 maximum) de l'enseignement agricole.
- Les établissements qui le souhaitent pourront se rapprocher du correspondant communication de la DRAAF pour bénéficier d'informations sur les projets financés par le FEADER (liste présente en annexe 3).
- Aucun frais de participation au concours n'est pris en charge par l'administration organisatrice.
- Les participants se chargent de faire signer à tous les intervenants filmés une autorisation de cession de droit à l'image. Pour les mineurs, l'accord des deux parents ou des personnes en ayant la garde est indispensable (modèles présents en annexe 4 § 5).

Date limite de réponse :

Les fiches de pré-inscription devront être renvoyées à la DICOM au plus tard le **15 janvier 2011** (annexe 2).

Les participants doivent envoyer leur film sur format DVD ou leurs photos sur CD avant le **15 avril 2011** inclus, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse :

M. Bertrand Manterola - Département de l'information et des médias

Délégation à l'information et à la communication

Secrétariat général du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

78, rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

Les envois de films et de photos seront obligatoirement accompagnés d'une fiche d'identification dont le modèle figure à l'annexe 6 de la présente note de service.

Pour information, le FEADER participe à hauteur de 50% des prix de ce concours inscrit dans le cadre de la mesure 511 « assistance technique », pour la période 2007-2013.

Jury de sélection et prix:

Un jury de sélection, présidé par la DICOM, sera constitué au mois de mai 2011 et désignera les lauréats.

Il sera composé de :

- un ou plusieurs représentants de la DICOM
- un ou plusieurs représentants de la DGER
- un ou plusieurs représentants de la DGPAAT
- un ou plusieurs professionnels de la vidéo et d'un réalisateur de court métrage
- un ou plusieurs représentants des Institutions européennes
- un ou plusieurs enseignants des établissements d'enseignement agricole
- un ou plusieurs représentants des DRAAF.

Le jury sélectionnera, pour chaque catégorie (film et reportage photo), la meilleure création, en se basant sur la qualité artistique et informative du projet. Il prendra en compte les critères suivants : l'adéquation à la thématique, la créativité et la qualité de la réalisation.

Ce concours donnera lieu à récompense sous forme de remise de prix pour chaque catégorie.

Les lauréats de chaque catégorie du concours se verront offrir un **séjour de deux jours à Bruxelles** pour visiter les institutions européennes et la ville (déplacements et hébergement compris, visite des institutions européennes et de lieux culturels bruxellois).

Chaque voyage sera prévu pour un maximum de 5 participants avec un accompagnateur, soit 6 personnes en tout.

Les participants classés 2ème et 3ème de chaque catégorie recevront des publications sur l'agriculture.

Seuls les lauréats seront prévenus des résultats du concours.

Les films et les reportages photo primés par le jury pourront être valorisés par le MAAP, notamment en étant diffusés sur le site internet www.agriculture.gouv.fr et/ou sur les sites régionaux des DRAAF.

Les lauréats autorisent la citation éventuelle de leur nom dans la presse.

Les films et reportages photos seront archivés à la DICOM, deviendront la propriété de l'administration et ne pourront pas être retournés à leurs auteurs.

Tout participant au concours s'engage à :

- Accepter qu'une communication à destination du grand public puisse être faite autour du film ou des photos (lauréat ou non), sur l'ensemble des supports de communication du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.
- Céder au ministère à titre gratuit tous les droits directs ou indirects dans le cadre de cette communication.

ANNEXE 2
Concours « L' Europe, c'est chez moi »
FICHE DE PRE-INSCRIPTION

A renvoyer avant le **15 janvier 2011** à
Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
SG – DICOM – DIM – M. Bertrand Manterola
78 rue de Varenne
75 349 PARIS 07 SP

REGION

Etablissement:

Classe:

Oeuvre individuelle: | oui | non Oeuvre collective: | oui | non

Catégorie « Film de création » ou « Reportage photo » :

Membres de l'équipe éducative ayant encadré le travail:

nom et prénom :

téléphone :

email :

nom et prénom :

téléphone :

email :

AUTEUR(ES)

(noms et prénoms)

1

2

3

4

5

Description du projet

TITRE projet (non définitif)

Fait à

Le

Signature(s)

ANNEXE 3

Chargés de communication et chargé du suivi du FEADER au sein des DRAAF/DAF et de la Collectivité Territoriale Corse

Alsace

Marie-Laure Martial : marie-laure.martial@agriculture.gouv.fr
Alix Bruneau : alix.bruneau@agriculture.gouv.fr

Aquitaine

Bertrand Roucher 05 56 00 42 19
Sylvie Lecomte : sylvie.lecomte@agriculture.gouv.fr

Auvergne

Jean Paul Meunier 04 73 42 14 50
Jean-Yves Bechler : jean-yves.bechler@agriculture.gouv.fr

Basse Normandie

Pascal Capitaine 02 31 24 97 41
Jean-Luc Pajaud : jean-luc.pajaud@agriculture.gouv.fr

Bourgogne

Yannick Veysseyre 03 80 39 30 18
Nadège Palandri : nadege.palandri@agriculture.gouv.fr

Bretagne

Éric Plaze : eric.plaze@agriculture.gouv.fr

Centre

Benjamin Beaussant : benjamin.beaussant@agriculture.gouv.fr
Frédéric Buxeraud : frederic.buxeraud@agriculture.gouv.fr

Champagne Ardennes

Patrice Guyot 03 26 66 20 19
Frédéric Leduc : frederic.leduc@agriculture.gouv.fr

Corse

Denise Hentz-Lafranchi : denise.hentz-lanfranchi@agriculture.gouv.fr
Laetitia Salini : laetitia.salini@ct-corse.fr

Franche Comté

René Parrod 03 81 47 75 11
Jean Blanchet : jean.blanchet@agriculture.gouv.fr

Haute Normandie

Xavier Malon : xavier.malon@agriculture.gouv.fr
Olivier Cattiaux : olivier.cattiaux@agriculture.gouv.fr

Ile de France

Dominique Gonzalez 01 41 24 17 14
Juliette Faivre : juliette.faivre@agriculture.gouv.fr

Languedoc Roussillon

Nathalie Aleu-Saby 04 67 10 19 02
Philippe Pekar : philippe.peker@agriculture.gouv.fr

Limousin

Florence Vignaud 05 55 12 92 86
Pierre Rigondaud : pierre.rigondaud@agriculture.gouv.fr

Lorraine

Noël Spitz 03 87 56 40 21
Bastien Vanmackelberg : bastien.vanmackelberg@agriculture.gouv.fr

Midi Pyrénées

Anne Bernachon 05 61 10 61 12
Cécile Dumaine-Escande : cecile.dumaine-escande@agriculture.gouv.fr

Nord Pas de Calais

Jean-Paul Frison 03 20 96 42 60
Dominique Gommel : dominique.gommel@agriculture.gouv.fr

Pays de la Loire

Isabelle Nuti 02 40 12 36 23
Marie-Eve Jaeck : marie-eve.jaeck@agriculture.gouv.fr

Picardie

Nicole Bricout 03 22 33 55 03
Dominico Menna : domenico.menna@agriculture.gouv.fr

Poitou Charente

Martine Elliott 05 49 03 11 25
Thierry Dupeuble : thierry.dupeuble@agriculture.gouv.fr

Provence Alpes Cote d'Azur

Marie Allemand 04 91 16 79 56
Claude Guerin : claud.guerin@agriculture.gouv.fr

Rhône Alpes

Paulette Poilane 04 78 63 34 13
Gilles Martin : gilles.martin01@agriculture.gouv.fr

Martinique

Claude Matinez 05 96 71 21 33
Fanny Cheynel : fanny.cheynel@agriculture.gouv.fr

Guadeloupe

Didier-Laurent Aubert 05 90 99 09 80
Karen Helouet : karen.helouet@agriculture.gouv.fr

Guyane

Thomas Requillart : thomas.requillart@agriculture.gouv.fr

Réunion

Odile Robinet-Lemetter : odile.robinet-lemetter@agriculture.gouv.fr
Isabelle Huet : isabelle.huet@agriculture.gouv.fr
Philippe Thirel : philippe.thirel@agile-reunion.org

ANNEXE 4



Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Secrétariat général
Délégation à l'information et à la communication
Département de l'information et des médias

**AUTORISATION DE CESSION DE DROIT A L'IMAGE
(mineur)**

Référence du document :

Je soussigné (é).....

.....

(nom, prénom, adresse et téléphone)

Autorise l'enregistrement vidéo et/ou photo de l'image de mon enfant mineur dont le nom suit :
.....par les participants au concours « L'Europe, c'est chez moi » organisé par le ministère
de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

J'autorise le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche à conserver son image pour une
durée illimitée, à la reproduire, à la diffuser dans le cadre de ses activités de communication sur tous
supports et par tous les moyen : tirages, affiches, utilisations audiovisuelles, télévisuelles, expositions en
intérieur et en extérieur, édition, publications dans la presse, magazines, plaquettes, brochures, projections
d'images, spectacles, internet etc...

Fait à, le.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

ANNEXE 5



Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Secrétariat général
Délégation à l'information et à la communication
Département de l'information et des médias

AUTORISATION DE CESSION DE DROIT A L'IMAGE (adulte)

Référence du document :

Je soussigné (é).....

.....

(nom, prénom, adresse et téléphone)

Autorise l'enregistrement vidéo et/ou photo de mon image par les participants au concours « L'Europe, c'est chez moi » organisé par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

J'autorise le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche à conserver mon image pour une durée illimitée, à la reproduire, à la diffuser dans le cadre de ses activités de communication sur tous supports et par tous les moyen : tirages, affiches, utilisations audiovisuelles, télévisuelles, expositions en intérieur et en extérieur, édition, publications dans la presse, magazines, plaquettes, brochures, projections d'images, spectacles, internet etc...

Fait à, le.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

ANNEXE 6
CONCOURS « L'Europe c'est chez moi »
FICHE D'IDENTIFICATION

du ou des auteur(es), à joindre impérativement à chaque vidéo ou reportage photo

REGION

ETABLISSEMENT :

CLASSE :

PERSONNEL AYANT ENCADRE LE PROJET :

nom et prénom :

téléphone :

email :

Titre de la vidéo ou du reportage photo	
1	
2	
3	
4	
5	

Je soussigné(e) nom, prénom

Nous soussignés noms, prénoms

Certifie/certifions par la présente avoir pris connaissance du règlement du concours « L' Europe, c'est chez moi » et déclare/déclarons être seul-e auteur-e de la vidéo ou des photos présentées, avoir la libre disposition des droits de propriété intellectuelle s'y rapportant, et céder les droits sur la réalisation au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche pour tout usage qu'il estimera utile, et pour la publication de tout ou partie de l'oeuvre sans prétendre à aucun droit d'auteur.

Toutes les prises de vue et photos impliquant des personnes (majeures et mineures) et des biens, seront soumises à une autorisation de reproduction et de représentation.

Fait à..... , le

Signature(s)